

PLU de Billy - Implantation des constructions

▲▲▲▲ implantation : sur le linéaire réperé (sur la RN209), les constructions annexes doivent respecter un recul minimum de 25 mètres par rapport aux limites de fond de parcelles



PLU de Billy
Polygones d'implantation

 Polygone d'implantation



PLU de Billy
Polygones d'implantation

 Polygone d'implantation

